

# Les ODD et la prévention en vue de pérenniser la paix : Examen du potentiel transformateur de l'objectif d'égalité des sexes

OCTOBRE 2016

## Conversations sur la prévention en vue de pérenniser la paix

Nous commençons à comprendre en quoi consiste la paix — les structures, attitudes et institutions sur lesquelles elle repose et les raisons qui motivent les gens à œuvrer en sa faveur. Pourtant, la paix reste un objectif difficile à atteindre, souvent défini en négatif, par exemple comme l'absence de violence.

Nous présumons qu'en comprenant la complexité de la guerre et de la violence, nous serons en mesure d'instaurer et de pérenniser la paix. Cependant, nous n'étudions pas la paix, et nous avons tendance à centrer notre attention sur les problèmes du conflit et de l'agression plutôt que sur les solutions qui vont de pair avec la paix<sup>1</sup>. Avec cette approche, la prévention est conçue comme un outil de gestion de crise apportant une réponse après coup à la dynamique destructrice du conflit, le plus souvent par des interventions à court terme pilotées de l'extérieur.

Pour sortir de cette impasse, l'IPI ambitionne de recentrer l'objectif de la prévention, afin qu'elle consiste à pérenniser la paix plutôt qu'à conjurer les conflits, et ce par une série de discussions devant se tenir d'octobre 2016 à mai 2017. Notre ambition est de promouvoir une conception commune de ce que la pérennisation de la paix et la prévention des conflits signifient en pratique aux niveaux national et international.

Cette note thématique a été rédigée par Delphine Mechoulan, Analyste politique à l'IPI, Youssef Mahmoud, Conseiller principal à l'IPI, Andrea Ó Súilleabháin, Analyste politique principale à l'IPI, et Jimena Leiva Roesch, Analyste politique principale à l'IPI. IPI encourage l'expression d'un large éventail de perspectives dans la recherche d'un débat éclairé sur les politiques et problématiques décisives dans les affaires internationales.

## Introduction

Avec l'adoption des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur la pérennisation de la paix et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, un consensus multilatéral sur les politiques à mener est en train de se constituer autour d'une conception commune des sociétés pacifiques. La stratégie consistant à établir et renforcer une paix positive, plutôt qu'à endiguer les conflits et leurs conséquences, est reconnue comme plus efficace pour faire face aux problèmes complexes et interdépendants du monde actuel. Dans ces cadres de référence mondiaux, la prévention fait partie intégrante d'une gouvernance participative efficace, et la paix est à la fois un catalyseur et un produit du développement durable. Selon cette conception globale de la paix, tous les groupes et tous les individus sont libres de poursuivre la satisfaction de leurs besoins et aspirations, et ce sans crainte, dans l'égalité des chances, la justice et la sécurité.

Le concept de pérennisation de la paix, consacré par les résolutions conjointes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives au dispositif de consolidation de la paix, offre une nouvelle manière d'accroître la capacité des sociétés non seulement à faire face aux conséquences immédiates des conflits, mais aussi à prévenir les flambées de violence par des moyens pacifiques. Dans cette perspective, la consolidation de la paix est un processus national de longue haleine centré sur le renforcement des attitudes, structures et institutions associées à la paix plutôt que sur les facteurs qui alimentent et entretiennent les conflits.

Le cadre général de la pérennisation de la paix et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ont des principes en commun, tels que la prise en main nationale, l'universalité, l'ouverture, les démarches centrées sur la population, les perspectives à long terme et l'appel à une mise en œuvre cohérente des trois piliers de l'action de l'ONU. Les mécanismes de prise de décisions ouverts, transparents et efficaces et le respect de l'état de droit sont des préalables indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et à la pérennisation de la paix. Le lien entre les deux programmes n'est pas seulement l'objectif 16, qui vise à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives : les 17 ODD comprennent au moins 36 cibles liées à la non-violence, à la justice et à l'ouverture à tous. Il s'agit en particulier de l'objectif 4, qui passe « notamment par l'éducation en faveur [...] de la promotion d'une culture de paix et de non-violence,

<sup>1</sup> Peter Coleman, "The Missing Piece in Sustainable Peace," Earth Institute, November 6, 2012, available at <http://blogs.ei.columbia.edu/2012/11/06/the-missing-piece-in-sustainable-peace>.

de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle», et de l'objectif 11, qui vise à «faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables».

Par ailleurs, la mise en œuvre efficace d'un certain nombre d'ODD aura pour effet non seulement de prévenir le déclenchement des conflits, mais aussi de jeter les bases d'une paix et d'un développement auto-entretenu. Il s'agit en particulier de l'objectif 10, visant à «réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre», de l'objectif 8, visant notamment à promouvoir un travail décent pour tous, et des objectifs 12, 13, 14 et 15 concernant le changement climatique et la gestion des ressources naturelles. L'objectif 5, qui vise notamment à «mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles», reprend la lettre et l'esprit des résolutions sur la pérennisation de la paix pour ce qui concerne l'égalité des sexes et la contribution des femmes à la prévention.

## Effet de la participation des femmes sur la paix et le développement durable

Pour illustrer le potentiel de prévention des ODD, cette note thématique se penche plus particulièrement sur la cible 5.5, qui consiste à «veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité». Elle ne traite pas des autres cibles et objectifs importants mentionnés plus haut. Les constatations qui suivent, étayées par des travaux de l'Institute for Economics and Peace (IEP) et du McKinsey Global Institute (MGI), mettent en lumière les effets transformateurs de la participation des femmes<sup>2</sup>.

En plus des avancées normatives sur la participa-

tion des femmes aux différents niveaux de décision et de direction dans la vie politique, tout indique aujourd'hui que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont étroitement liées à la paix et à la stabilité. Selon le plus grand ensemble de données sur le statut des femmes dans le monde à ce jour, l'égalité des sexes est un plus fort prédicteur de la situation de paix d'un État que son niveau de démocratie, sa religion ou son produit intérieur brut (PIB). Là où les femmes ont plus de moyens d'action et de pouvoir de décision, le pays risque moins de subir un conflit civil ou d'entrer en guerre avec ses voisins<sup>3</sup>. Les pays classés dans l'ensemble parmi les plus stables et les plus paisibles comptent généralement un fort pourcentage de femmes occupant des postes à responsabilités. Par exemple, l'Islande, pays le plus paisible selon l'Indice mondial de la paix (*Global Peace Index*) de l'Institute for Economics and Peace, arrive également en tête pour l'indice de réduction des inégalités entre les sexes (*Gender Gap Index*<sup>4</sup>) du Forum économique mondial.

Pour ce qui est de la représentation politique, quand la proportion de femmes siégeant au parlement augmente de 5 %, l'État a cinq fois moins de chances de recourir à la violence lorsqu'il se trouve confronté à une crise internationale<sup>5</sup>. Il a aussi moins de chances de porter atteinte aux droits de l'homme, de commettre des actes de torture ou d'incarcérer des innocents. Pour les pays engagés dans des processus de paix et de transition, la participation des femmes aide à obtenir et à pérenniser les accords de paix. Tout porte à croire que les processus ouverts remédient mieux aux dynamiques sous-jacentes et aux causes des conflits, et qu'ils aident à distinguer et à renforcer les capacités d'endurance et de rebond requises pour consolider un État pacifique et assurer sa continuité<sup>6</sup>.

En conséquence, la participation accrue des femmes et leur plus grande présence aux postes de responsabilité et de décision conduisent à une société plus pacifique obtenant de meilleurs

2 Voir l'article de l'Institute for Economics and Peace, «The SDGs as a Prevention Agenda for Sustaining Peace: Quantitative Evidence on the Link between Goal 5 and Goal 16» (octobre 2016) et le rapport du McKinsey Global Institute, *The Power of Parity: How Advancing Women's Equality Can Add \$12 Trillion to Global Growth* (octobre 2016).

3 Valerie M. Hudson, Bonnie Ballif-Spanvill, Mary Caprioli et Chad F. Emmett, *Sex and World Peace*, 2012, Columbia University Press (New York).

4 Institute for Economics and Peace, *Global Peace Index*, 2016, disponible à [http://economicsandpeace.org/wp-content/uploads/2016/06/GPI-2016-Report\\_2.pdf](http://economicsandpeace.org/wp-content/uploads/2016/06/GPI-2016-Report_2.pdf) ; et Forum économique mondial, *Global Gender Gap Report*, 2015, disponible à [www.weforum.org/reports/global-gender-gap-report-2015/](http://www.weforum.org/reports/global-gender-gap-report-2015/).

5 Mary Caprioli, «Gendered Conflict», *Journal of Peace Research* 37, n° 1 (2000).

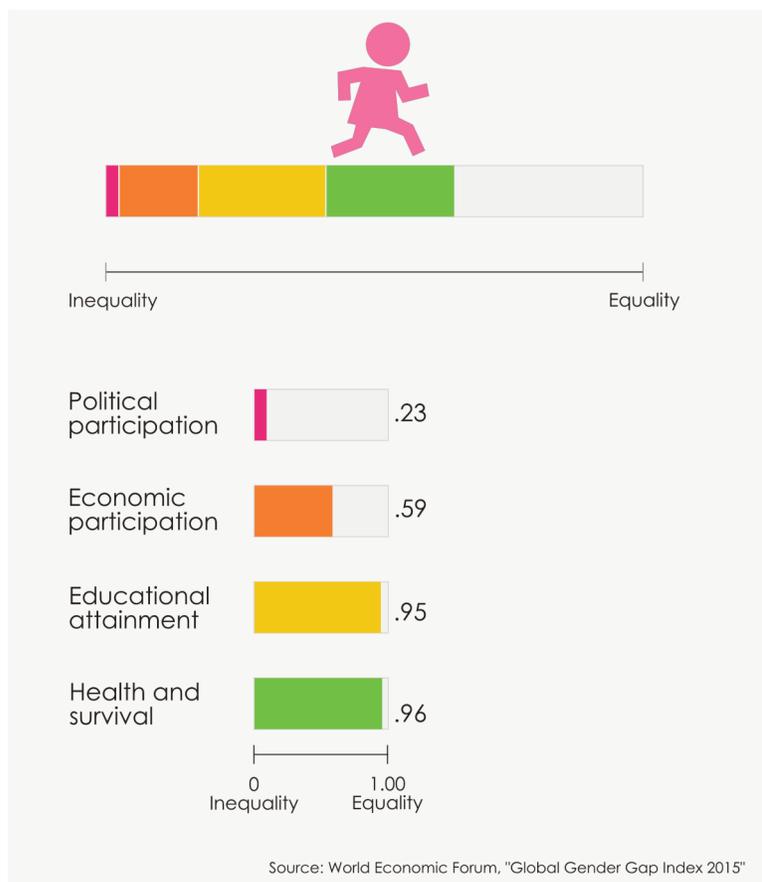
6 Marie O'Reilly, Andrea Ó Súilleabháin et Thania Paffenholz, «Reimagining Peacemaking: Women's Roles in Peace Processes», International Peace Institute, juin 2015, disponible à [www.ipinst.org/2015/06/reimagining-peacemaking-womens-roles-in-peace-processes](http://www.ipinst.org/2015/06/reimagining-peacemaking-womens-roles-in-peace-processes).

résultats en matière de développement. La réduction des inégalités entre les sexes aide à rétablir la confiance tout en améliorant la viabilité des politiques et la capacité de rebond des collectivités. Malgré ce constat, certains catalyseurs, comme la participation des femmes à la vie politique et économique, sont les plus lents à évoluer quand on les compare aux avancées obtenues dans la réduction des inégalités en matière de santé et de niveau d'instruction (voir figure 1).

Les économies viables et la croissance économique soutenue sont également en corrélation directe avec le progrès de l'égalité hommes-femmes. De même, l'inégalité entre les sexes pèse non seulement sur l'accès des femmes à la vie économique, mais aussi sur le niveau global de développement. Selon le Programme des Nations Unies pour le développement, « une augmentation de 1 pour cent de l'IIG [Indice d'inégalité de genre] réduit l'IDH [Indice de développement humain] de 0,75 pour cent »<sup>7</sup>. Alors que les femmes représentent la moitié de la population du monde, elles ne génèrent que 37 % du PIB mondial, mais en consacrant trois fois plus de temps que les hommes à des tâches domestiques non rémunérées, ce qui constitue un apport économique considérable<sup>8</sup>.

Si l'on remédiait aux inégalités entre les sexes dans le monde du travail et dans la société de manière à libérer le plein potentiel des femmes, l'économie mondiale connaîtrait un élan considérable. Selon une analyse de données du McKinsey Global Institute, si les femmes participaient à l'économie de la même façon que les hommes, le PIB mondial marquerait une progression allant jusqu'à 28 billions de dollars d'ici 2025<sup>9</sup>. Il est peu probable que la participation des femmes à la vie économique connaisse un tel degré de croissance, en raison des obstacles qui subsis-

Figure 1. Réduction des inégalités hommes-femmes



tent, mais aussi des déterminants culturels et des choix personnels. Mais l'impact économique de l'égalité des sexes est indéniable. « La réalisation du potentiel économique des femmes passe par la résolution des inégalités entre les sexes dans la société et dans le monde du travail », y compris dans les domaines suivants : services essentiels et catalyseurs des possibilités économiques ; protection juridique et représentation politique ; sécurité physique et autonomie<sup>10</sup>.

Les données montrent que le fait d'encourager et de soutenir l'initiative et la participation des femmes a tout un éventail de conséquences positives pour la prospérité économique. Certaines études ont révélé une corrélation positive entre la réussite financière d'une entreprise et le nombre de femmes siégeant à son conseil d'administration, la qualité de la gouvernance s'améliorant avec une

7 Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport sur le développement humain en Afrique 2016*, disponible à [www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/hdr/2016-africa-human-development-report.html](http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/hdr/2016-africa-human-development-report.html).

8 McKinsey Global Institute, p. 2.

9 Ibid, p. 1.

10 Ibid, p. 2.

plus grande ouverture<sup>11</sup>.

De nombreux facteurs contribuent à créer les conditions nécessaires à la participation et à l'autonomisation des femmes. Selon le McKinsey Global Institute, ces facteurs comprennent une éducation adéquate ouverte à toutes, des régimes de soins de santé conçus spécialement pour les femmes, des lois contre la violence domestique, ainsi que des lois et politiques sur le nombre de postes de responsabilité et de décision attribués à des femmes.

Le principal indicateur de la cible 5.5 — toujours en cours de mise au point — est le « pourcentage de sièges occupés par des femmes et des personnes appartenant à des minorités au parlement national et aux assemblées élues infranationales en fonction de leur part respective dans la population ». Les quotas peuvent être un outil précieux pour garantir la participation des femmes aux organes de décision, de mise en œuvre ou de surveillance. Toutefois, les quotas pourraient ne pas suffire à eux seuls à mobiliser le potentiel de prévention et de stabilisation des femmes.

Les mesures recueillies par l'IEP en 2016 montrent que, paradoxalement, il n'y a pas nécessairement de corrélation entre la paix et une plus grande proportion de femmes au parlement lorsque celle-ci a été obtenue au moyen de quotas, même s'il est largement démontré par ailleurs que les institutions nationales ouvertes appliquant la parité des sexes favorisent la paix et la prévention

des conflits. Ce constat, loin de remettre en cause l'utilité des quotas, démontre la nécessité de disposer d'indicateurs multidimensionnels. Selon l'IEP, « un lien beaucoup plus clair entre la paix et la présence des femmes aux fonctions de direction dans la vie politique, économique et publique s'est dessiné lorsqu'on a utilisé un indicateur multidimensionnel de l'égalité des sexes »<sup>12</sup>. Les données de l'IEP montrent que les pays qui présentaient un large éventail de réalisations en matière d'égalité des sexes en 2010 étaient plus paisibles en 2015.

De même, la réalisation de la cible 5.5 fait intervenir différents indicateurs, qui vont des perceptions sur les rôles respectifs des femmes et des hommes aux possibilités économiques en passant par l'accès à l'éducation. Les États sont en train de mettre au point et d'adopter des plans destinés à incorporer la réalisation des ODD à leurs stratégies nationales et, ce faisant, ils ont commencé à mettre au point de nouvelles stratégies pour que l'égalité des femmes fasse partie intégrante de leurs politiques et de leurs pratiques (voir encadrés 2).

## Conclusion

Cette note thématique visait à promouvoir le débat sur la manière dont le Programme de développement durable à l'horizon 2030 peut servir de point d'entrée stratégique à la prévention en vue de pérenniser la paix. Il fait ressortir les liens existant entre les ODD et leur potentiel à créer des

### Encadré 1. Concilier droit national et droit coutumier.

Même si beaucoup de constitutions nationales interdisent la discrimination selon le sexe, il arrive souvent que l'application du droit coutumier prenne le pas sur celles-ci dans les questions de mariage, de divorce et de transmission des biens. Parmi les pays qui se sont engagés en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, certains ont commencé à prendre des mesures pour concilier les politiques et stratégies nationales existantes avec la tradition et le droit coutumier. Ces efforts ont porté à la fois sur l'actualisation du cadre juridique et sur les actions menées auprès des responsables locaux pour contrer les normes sociales et culturelles faisant obstacle aux droits des femmes. La révision des constitutions nationales et la conciliation entre droit coutumier et droit législatif ont conduit à une plus grande équité entre les sexes dans l'accès au droit civil (généralement considéré comme un meilleur instrument de participation des femmes à la vie politique) et ont renforcé la protection des droits des femmes et la reconnaissance de leur citoyenneté<sup>13</sup>.

11 Banque mondiale, *Women, Business and the Law: Getting to Equal*, 2015, disponible à <http://wbl.worldbank.org/~media/WBG/WBL/Documents/Reports/2016/Women-Business-and-the-Law-2016.pdf>.

12 Institute for Economics and Peace, « The SDGs as a Prevention Agenda for Sustaining Peace », p. 3.

13 Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport sur le développement humain en Afrique 2016*.

**Encadré 2. La réalisation des ODD en Sierra Leone**

La Sierra Leone a intégré les ODD à son Programme pour la prospérité, dont l'un des volets concerne «l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes»<sup>14</sup>. Pour réaliser ce volet, le plan national prévoit de satisfaire à un éventail d'indicateurs clés, à savoir : proportion de femmes de 15 à 49 ans ayant terminé leurs études secondaires et supérieures ; proportion de femmes employées dans une activité non agricole ; proportion de femmes de 20 à 45 ans déjà mariées à l'âge de 18 ans ; proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national ; proportion de femmes occupant des postes élus dans les collectivités territoriales (maires, conseillères, présidentes) ; lois et règlements garantissant aux femmes de 15 à 49 ans l'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive ; cadres informationnels, éducatifs et juridiques (y compris en droit coutumier) garantissant aux femmes l'égalité d'accès à la propriété foncière et aux autres droits et prestations. C'est là un exemple de plan national incorporant les ODD point par point en les rattachant à la prévention : il souligne l'importance d'établir une «infrastructure de paix robuste» pour assurer un développement durable.

conditions sociales, économiques et politiques susceptibles de prévenir le déclenchement d'un conflit violent et de jeter les bases d'une paix et d'un développement durables. Les constats empiriques incontournables présentés dans la note thématique montrent qu'un investissement dans la cible 5.5

pourrait mobiliser le potentiel des femmes à accéder aux responsabilités, favoriser leur participation véritable à la prise de décisions, et contribuer ainsi à pérenniser la paix et le développement.

<sup>14</sup> Gouvernement de la Sierra Leone, *Advanced Draft Report on Adaptation of the Goals in Sierra Leone*, juillet 2016, disponible à <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/10720sierraleone.pdf>.





L'**INTERNATIONAL PEACE INSTITUTE** (IPI) est un groupe de réflexion international et indépendant à but non lucratif qui se consacre à la gestion des risques et au renforcement des capacités d'endurance et de rebond des collectivités humaines en vue de promouvoir la paix, la sécurité et le développement durable. Pour remplir sa vocation, l'IPI conjugue recherche sur les politiques, analyse stratégique, publication de travaux et organisation de réunions. Réunissant une équipe pluridisciplinaire venue de plus de 20 pays, l'IPI a des bureaux en face du siège des Nations Unies à New York ainsi qu'à Vienne (Autriche) et à Manama (Bahreïn).



**777 United Nations Plaza, New York, NY 10017-3521, USA**

TEL +1-212-687-4300 FAX +1-212-983-8246

**Freyung 3, 1010 Vienna, Austria**

TEL +43-1-533-8881 FAX +43-1-533-8881-11

**52-52 Harbour House, Bahrain Financial Harbour**

**P.O. Box 1467, Manama, Bahrain**

[www.ipinst.org](http://www.ipinst.org)